

LE COUP DE FORCE D'OTTAWA

En marge d'une note de la "Gazette"

La *Gazette* de ce matin raconte en dépêche d'Ottawa comment neuf membres de la Commission scolaire catholique s'étant présentés à la porte de leur ancien local pour tenir leur réunion mensuelle, ont vu cette porte fermée à clé. Le correspondant de la *Gazette* paraît trouver l'aventure fort amusante et la relate dans le style qui sert d'habitude au récit des aventures héroï-comiques des amazones du Ritz-Carlton.

Nous avons probablement l'esprit mal fait, mais l'aventure nous paraît enfermer beaucoup plus de tragique que de comique:

Car, de quoi s'agit-il, en définitive?

La Commission des écoles catholiques d'Ottawa a été élue par les contribuables catholiques, sous l'empire d'une loi provinciale, dont l'essence est garantie par la Constitution même du pays, pour administrer les écoles catholiques et gérer le produit des impôts prélevés sur les parents catholiques.

Or le gouvernement de l'Ontario l'a purement et simplement destituée; il lui a substitué une commission nommée par lui et qui ne relève que de lui.

Il a ainsi annulé le droit des pères de famille et des contribuables; il a violé le texte de la Constitution qui garantit aux catholiques que les privilèges dont ils jouissaient avant la Confédération, et notamment celui de faire administrer leurs écoles par des commissaires élus.

Et, pour que l'outrage fût complet, il a en outre vidé le fameux principe du *Majority rule*, si fort prôné par les Anglo-Saxons. — D'après le recensement paroissial de 1913, la population catholique d'Ottawa comprenait 25,346 catholiques de langue française, contre 13,363 non-français, soit près des deux-tiers du chiffre total. La nouvelle commission gouvernementale, chargée d'administrer les affaires de toute la population catholique, comprend deux catholiques de langue anglaise contre un Canadien-français. Les deux Anglo-catholiques ont eu d'ailleurs le soin de s'attribuer les fonctions présidentielles et vice-présidentielles, laissant à leur collègue de langue française l'honneur d'être toujours et partout présidé par un Anglo-catholique.

* * *

Et la cause de cette série de dénis de justice, de ces multiples dérogations au droit commun?

C'est tout simplement que la majorité des commissaires élus n'a pas voulu se prêter aux manœuvres gouvernementales et se servir de ses fonctions pour mettre en pratique une ordonnance scolaire dont les curés d'Ottawa disaient hier encore: "Notre considérons que ce règlement viole les droits les plus sacrés des parents canadiens-français de l'Ontario en abolissant pratiquement et à brève échéance l'enseignement du français; qu'il viole leurs droits constitutionnels à des écoles vraiment catholiques en leur imposant de fait des inspecteurs non-catholiques; qu'il viole leurs droits à l'égalité devant la loi en les soumettant à un odieux régime d'exception par le double inspectoral; qu'il condamnerait infailliblement, l'expérience le prouve, les enfants canadiens-français à demeurer dans l'ignorance de l'une et l'autre des deux langues officielles du pays, s'il venait par malheur à être mis en vigueur"; une ordonnance qui a suscité les protestations indignées et les dénonciations les plus catégoriques des chefs laïques et ecclésiastiques de notre race.

C'est pour avoir défendu les pères de famille et leurs enfants contre l'application de ce règlement que la Commission scolaire élue a été attaquée, vilipendée et qu'on cherche maintenant à la frapper de déchéance.

* * *

Supposez, pour un instant, que tout ceci se passerait, non point au Canada, "pays de liberté", sous l'empire d'une constitution qui fait à tous les citoyens "une situation d'absolue égalité, qui leur garantit LES MEMES DROITS en matière de langue, de religion, de propriété ou de droit personnels (1)", mais dans l'un de ces malheureux pays qui gémissent sous la botte des tyrans;

Supposez qu'on y traiterait de cette façon l'enseignement de l'une des langues officielles, que l'on y ferait fi à ce point des droits des pères de famille et des contribuables, quelles clameurs n'entendrions-nous pas — et avec raison?

Mais il semble que l'une des choses les plus difficiles à mettre dans la tête d'un certain nombre de gens, c'est que l'injustice est toujours l'injustice, que l'éloignement ne fait rien à la chose et qu'un crime, pour avoir été perpétré sous nos yeux et contre nos compatriotes, n'est pas moins un crime que s'il avait été commis en Alsace, en Pologne ou en Belgique.

Et voilà pourquoi nous entendons tant de gens protester contre la tyrannie... en Europe et ne rien dire de la tyrannie qui s'exerce sous leurs yeux.

... Mais le droit et la souffrance des victimes restent les mêmes, et pareillement notre devoir de les aider.

Sachons donc nous en souvenir, efficacement et tous les jours.

Omer HEROUX.

(1) Déclaration de sir John-A. MacDonald, *Debates House of Commons*, 1890, col. 745.